



REGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**L'EUROPE EN RÉGION**



# **Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine**

## **Comité de Suivi**

**Consultation écrite du 13 au 24 mars 2023**

## **Compte rendu**



[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

**La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire**

## Appel à projets FSE+ 2023 et Grilles de sélection FEADER

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des programmes régionaux européens, l'Autorité de gestion a soumis au vote des membres du Comité :

- d'une part, un **appel à projets 2023 FSE+** relatif au **déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP)** sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine ;
- d'autre part, les **grilles de sélection** des dispositifs suivants du **Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027** :
  - 73.01.04 - PCAE – Mécanisation en zone de montagne Nouvelle-Aquitaine
  - 73.01.06 - Investissements pastoraux
  - 73.04.03 - Contrats Natura 2000.

La session de vote s'est tenue par voie dématérialisée, **entre le 13 et le 24 mars 2023 inclus**.

## Résultats du vote

PROPOSITIONS	Nombre de votes exprimés	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS	RESULTATS
Appel à projets 2023 FSE+ (ERIP)	3	3	0	0	0	APPROUVE
Grilles de sélection du Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027	3	3	0	0	0	APPROUVEES

Aucune remarque/observation n'a été formulée par les partenaires au cours de la consultation.

## Modifications PDR FEADER Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes 2014 - 2022

Dans le cadre de la fin de gestion des programmes de développement rural (PDR) FEADER 2014-2022 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, l'Autorité de gestion a proposé au Comité de suivi un redéploiement des maquettes afin de gérer de manière optimale la fin de programmation 2014-2022.

Aucune remarque/observation n'ayant été formulée par les partenaires au cours de la consultation, ces propositions de modifications reçoivent un avis favorable.

## **Modifications du règlement intérieur du Comité de suivi**

L'Autorité de gestion a soumis au Comité de suivi une version modifiée du règlement intérieur du Comité, afin :

- de compléter la rédaction de l'article 3-2 relatif au PSR FEADER
- d'ajouter la Fédération Régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) Nouvelle-Aquitaine sur la liste des membres du Comité.

Aucune remarque/observation n'ayant été formulée par les partenaires au cours de la consultation, ces propositions de modifications sont approuvées.